

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de carte [sur ce lien](#)

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE – GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES - PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES

❖ POUR UNE PREMIERE DEMANDE

Le formulaire de demande dument complété et signé

APTITUDE ACQUISE EN FRANCE

Pour le chef d'entreprise, le représentant légal et le directeur de l'établissement principal ou du siège

Diplôme : Art. 11 du décret 72-678

- ✓ Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme délivré par l'Etat ou au nom de l'Etat, d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales
- ou**
- ✓ Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau II) et sanctionnant des études de même nature
- ou**
- ✓ Copie, certifiée conforme par le demandeur, du brevet de technicien supérieur professions immobilières
- ou**
- ✓ Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation

Diplôme et expérience professionnelle : art. 12 du décret 72-678

- ✓ Copie, certifiée conforme par le demandeur, du baccalauréat, soit d'un diplôme ou d'un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau IV) et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales
- et**
- ✓ Bulletins de salaires relatifs à l'exercice d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, pour une durée d'au moins 3 ans pour le chef d'entreprise, le représentant légal ou 18 mois pour le directeur de l'établissement (à temps complet ou équivalent temps partiel) ou certificats de travail.

Expérience professionnelle : art. 14 du décret 72-678**S'il s'agit d'un emploi de cadre (ou emploi public de catégorie A ou de niveau équivalent) :**

- ✓ Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 4 ans (pour le directeur de l'établissement 2 ans) d'un emploi cadre se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail
- et**
- ✓ Attestation de la caisse de retraite des cadres pour l'exercice de l'activité pour laquelle la mention est demandée pendant au moins 4 ans (pour le directeur de l'établissement 2 ans) à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel

S'il s'agit d'un emploi salarié non cadre :

- ✓ Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 10 ans (pour le directeur de l'établissement 5 ans) d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail

Autre pièce :

- ✓ Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

Pour l'entreprise

- ✓ Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois de l'entreprise
- ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
- et**
- copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ou**
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle ([arrêté du 01/09/1972](#))

APTITUDE ACQUISE DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE OU DE L'E.E.E



ATTENTION TOUTES LES PIECES DOIVENT ETRE PRODUITES EN LANGUE FRANCAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE.

Pour le chef d'entreprise, le représentant légal et le directeur de l'établissement principal ou du siège**Pays de l'UE ou l'E.E.E réglementant l'accès à la profession Art. 16-1 du décret 72-678**

- ✓ Copie de l'attestation de compétence délivrée par l'autorité compétente du pays
- Ou
- ✓ Copie du diplôme qui permet l'accès à l'activité

Pays de l'UE ou l'E.E.E ne réglementant pas l'accès à la profession Art. 16-1 du décret 72-678

- ✓ Copie de l'attestation de compétence délivrée par l'autorité compétente attestant la préparation du demandeur à l'exercice de l'activité

Ou

- ✓ Copie du diplôme attestant la préparation du demandeur à l'exercice de l'activité
- ✓ Expérience professionnelle d'une année* au cours des dix dernières années :
 - Copie des bulletins de salaire ou du contrat de travail ou attestation de l'employeur
 ou
 - Justificatif d'une activité indépendante

Pour l'entreprise

- ✓ Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois de l'entreprise
- ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Une liste des établissements secondaires indiquant l'adresse de chaque établissement et le cas échéant le nom commercial et/ou l'enseigne

Autre pièce :

- ✓ Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Le cas échéant, pour un ressortissant UE, E.E.E ou d'un Etat tiers

- ✓ Copie certifiée conforme du diplôme par le demandeur ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 120€
Arrêté du 19 juin 2015

❖ POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE

- ✓ Le formulaire de renouvellement complété et signé
- ✓ Copie de la pièce d'identité
- ✓ Copie de la carte professionnelle
- ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

* Sauf si le diplôme prépare spécifiquement à l'exercice de l'activité

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

*Les attestations doivent porter la mention des activités concernées

DANS TOUS LES CAS

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- ✓ Justificatif du respect de l'obligation de formation professionnelle continue.
- ✓ Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois
- ✓ Pour une société, 1 copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
et
copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 120€
Arrêté du 19 juin 2015

❖ POUR UNE MODIFICATION DE SITUATION

- ✓ Le formulaire de modification de carte complété et signé
- ✓ Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La modification concerne :

1 Le changement de : l'adresse de l'établissement principal, du siège social, la dénomination, la forme juridique, le changement du représentant légal,

- ✓ Un extrait du RCS qui mentionne ces modifications
- ✓ L'aptitude professionnelle en cas de changement de représentant légal
- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
ou
Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur
- ✓ L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte
- ✓ Copie de la pièce d'identité du nouveau représentant légal

2 le changement de garant ou d'assureur :

- ✓ Attestation de garantie financière*, mise à jour, délivrée par l'organisme garant
ou
- ✓ Attestation d'assurance*, mise à jour, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle

3 Une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction) :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement des fonds, effets ou valeurs

4 Une déclaration de détention de fonds :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ✓ Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient

5 Une déclaration d'avenant à la garantie financière :

- ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant avec copie de l'avenant le cas échéant

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 50€
Arrêté du 19 juin 2015**

❖ DECLARATION N'ENTRAINANT PAS LA MODIFICATION DE LA CARTE

Concerne un avenant à la garantie financière (hors montant de la garantie) ou l'assurance contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle :

- ✓ Copie de l'avenant

Concerne la cessation de garantie financière :

- ✓ Restitution de la carte professionnelle

Concerne la suspension, l'expiration ou la dénonciation du contrat d'assurance :

- ✓ Restitution de la carte professionnelle

Concerne le changement du directeur de l'établissement principal ou du siège

- ✓ Les pièces de l'aptitude professionnelle, voir « pour une première demande »
- ✓ Copie d'une pièce d'identité